

1  
361

# Volume 263

## Recueil de Constitutions et de Décrets.

22 juin  
1622.

par  
Grégoire XIII

Bulle (*Inscrutabili*)

Erection - But - Étendue des pouvoirs - Ressources matérielles -  
Noms des premiers membres de la Propagande.

Décrets de la Propagande.

Quelle est leur valeur? Munis de la signature du Cardinal  
Préfet, de celle du secrétaire, du sceau de la Congrégation,  
elles jouissent de la même autorité que la Constitution apos-  
tolique. (D'après les déclarations d'Urbain VIII (2 août 1634)  
et d'Innocent X du 3 juillet 1652.)

14 février  
1664.

Bref d'Alexandre VII à Pallu et Lambert

Conférant à celui d'entre eux qui survivrait d'élire et de  
sacrer un successeur à l'évêque défunt.

Bref d'Alexandre VII

Accordant à Pallu et Lambert le pouvoir de sacrer un  
Evêque à la place de Mgr. Cotolendi évêque de Metellopolis.

13 janvier  
1663.

Décrets de la Congrégation particulière établie pour

les affaires de la Chine à la demande de M.<sup>r</sup> de Bourges en-  
voyé à Rome par Mgr. Lambert.

1.<sup>o</sup> La Congrégation étend la juridiction dudit évêque  
au Cambodge et à Ciampa; 2.<sup>o</sup> permet aux missionnaires  
de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin d'user d'eau  
seule aux ablutions; 3.<sup>o</sup> et 4.<sup>o</sup> permet d'absoudre à reserves  
et d'ordonner sans dimissoire; 5.<sup>o</sup> permet d'entendre à conf

762

# Volume 263.

aux Indes avec la simple approbation du curé; 6.<sup>o</sup> concerne le commerce; 7.<sup>o</sup> l'absolution a reservatis par des Religieux; 8.<sup>o</sup>, 9.<sup>o</sup>, 10.<sup>o</sup>, 11.<sup>o</sup>, 12.<sup>o</sup> concernent les jours de fêtes, le jeûne, les œuvres serviles.

30 décembre  
1667.

Bref De Clément IX à Louia XIV en faveur De Pallu et Du Séminaire Des Missions Étrangères.

35

13 mars  
1666.

Bref De Clément IX

39

Étendant à sept années nouvelles les pouvoirs accordés à Pallu, Lambert et Cotolendi d'ordonner prêtres des indigènes sans titre et ignorant la langue latine.

13 septembre  
1669.

Bref De Clément IX

41

Accordant de nouveau à Pallu et Lambert les facultés septennales d'absoudre a censuris et poenitis.

4 juillet  
1669.

Bref De Clément IX

43

Étendant la juridiction de l'évêque de Metellopolis au royaume de Siam. - Il lui confère en outre le pouvoir de s'adjoindre un provicaire.

13 septembre  
1669.

Bulle (Speculatores) De Clément IX

47

Imposant aux Religieux de la Chine, Du Conkin, de la Cochinchine et de Siam, 1.<sup>o</sup> l'obligation de présenter, à la demande des vicaires apostoliques, leurs lettres patentes; 2.<sup>o</sup> d'exercer, sous la direction des vicaires apostoliques le ministère pastoral, à défaut de prêtres séculiers; 3.<sup>o</sup> de les reconnaître comme juges de leurs différends; 4.<sup>o</sup> Elle impose aux catéchistes des Religieux l'obligation d'obéir aux vicaires apostoliques.

17 juin  
1669.

Commerce

67

Sévèrement défendu à tous les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers par le pape Clément IX dans la Constitution Sollicitudo pastoralis officii.

17 septembre  
1669.

Décréta promulgués dans la Constitution In excelso Cœli. De Clément IX.

75

1.<sup>o</sup> Défense d'employer les pauvres à un travail pour l'église sans salaire; 2.<sup>o</sup> et 3.<sup>o</sup> user de modération et de douceur; 4.<sup>o</sup> et 5.<sup>o</sup> Faire abstraction de la condition des élèves pour leur admission; 6.<sup>o</sup> Point d'acceptation de personne pour l'admission

# Volume 263.

3 163

au noviciat; 7.<sup>o</sup> ne point exclure du ministère les prêtres séculiers; 8.<sup>o</sup> Les ecclésiastiques doivent s'abstenir des affaires séculières; 9.<sup>o</sup>, 10.<sup>o</sup>, 11.<sup>o</sup>, 12.<sup>o</sup>, 13.<sup>o</sup>, 14.<sup>o</sup>, concerne la pénitence et l'eucharistie; 15.<sup>o</sup>, 16.<sup>o</sup>, 17.<sup>o</sup>, concerne le baptême; 18.<sup>o</sup>, 19.<sup>o</sup>, la sépulture; 20.<sup>o</sup>, concerne les églises; 21.<sup>o</sup>, les juges ecclésiastiques.

22 juillet  
1668-

## Décreta De la Congrégation

83

Concernant: 1.<sup>o</sup> les rapports entre les missionnaires et le clergé indigène; 2.<sup>o</sup> exigeant que les cérémonies de la fête du Très-Saint-Sacrement se fissent avec plus de décence. — Ces décrets furent approuvés par Clément IX le 13 septembre 1669.

23 janvier  
1669-

## Mariage.

91

Pouvoir de dispenser *ab impedimento disparitatis cultus* — accordé pour quinze ans par Clément IX à Mgr. Pallu et aux autres vicaires apostoliques.

11 juillet  
1669-

## Mariage.

95

Pouvoir de dispenser de tous les empêchements provenant de la consanguinité ou de l'affinité — le premier degré excepté — accordé pour la durée de vingt ans, aux vicaires apostoliques.

13 septembre  
1669-

## Indulgence plénière.

99

Accordée aux chrétiens de la Chine, du Contain, de la Cochinchine, de Siam et des provinces limitrophes par le pape Clément IX.

24 décembre  
1668-

## Siam.

103

Décrets de la Congrégation particulière des affaires de la Chine, en faveur de l'église de Siam.

22 mars  
1669-

## Vicaires apostoliques

107

Survivants ont, en vertu d'un décret de la Congrégation particulière des affaires de la Chine, le droit et le devoir d'administrer les églises de l'évêque défunt; — le substitut de ce dernier leur doit obéissance et soumission.

28 janvier  
1669-

## Mariage.

111

Décret de la Congrégation confirmant le mariage entre un chrétien et une femme païenne. (Italien)

22 mai  
1669-

## Bulle (Cruciata)

115

Décrets de la Congrégation particulière défendant: 1.<sup>o</sup> de

## Volume 263.

publier la bulle cruciata dans les pays non soumis au roi du Portugal et 2.<sup>o</sup> permettant à ceux en faveur desquels elle était promulguée de la suivre, même dans les pays soumis à une autre puissance, excepté pour ce qui concerne l'usage de la viande et du laitage.

14<sup>o</sup> décembre  
1668-

### Sacramenta.

119

Décrets de la Congrégation particulière défendant de célébrer dans des maisons privées le saint sacrifice de la messe, si ce n'est en cas d'impossibilité de porter, d'une manière publique ou occulte, le saint viatique.

22 mai  
1669-

### Sacramenta.

123

Décrets de la Congrégation particulière permettant: 1.<sup>o</sup> aux missionnaires de passage dans des pays soumis à un souverain infidèle, d'administrer, à la requête des chrétiens, les sacrements avec la seule permission du curé; défendant, 2.<sup>o</sup> cette administration sans la permission du curé, sauf le cas de nécessité; ne permettant, 3.<sup>o</sup> d'user des pouvoirs accordés par la Sacré Congrégation qu'en cas de nécessité.

7 mai  
1669-

### Vicaires apostoliques.

126

La Sacré Congrégation leur permet, à la requête de Mgr. Pallu, d'exercer dans de certaines conditions, les fonctions épiscopales, en dehors de leur vicariat.

13 août  
1669-

### Autel.

127

La Congrégation particulière permet aux missionnaires en voyage de se servir, pour la célébration du saint sacrifice de la Messe d'autels portatifs.

### Indulgences accordées à Pallu par Clément IX

129

À l'occasion de la canonisation de Saint Pierre d'Alcantara et de Sainte Madeleine de Pazzi.

6 juillet  
1667-

### Indulgences.

131

Formule des Indulgences accordées par Clément IX.

### Indulgences.

135

Décret d'Alexandre VIII sur les Indulgences accordées par Lui et ses prédécesseurs aux chapelets, médailles, etc.

### Agnus Dei. — Ses vertus.

137

Volume 263.

5 76

24 août  
1669.

Siam (roi de)

143

Bref De Clément IX au roi de Siam.

Lui rend grâces de la protection accordée à Pallu et à Lambert et les recommande de nouveau à sa majesté.

Doutes proposés à la Sacrée Congrégation par les missionnaires de la Chine. 145

Réponse de la Sacrée Congrégation aux doutes relatifs :

1.° au jeûne, à la confession et communion pascales, aux jours de fête ; 2.° à l'administration du baptême et de l'extrême-onction aux femmes ; 3.° au prêt à usure ; 4.° à l'idolâtrie, au culte rendu à Confucius et aux ancêtres ; 5.° au mot Ling ; 6.° au crucifix.

12 septembre  
1645.

Décret de la Congrégation

155

Enjoignant, au nom du Saint Siège, à tous les missionnaires d'observer les décrets de la Sacrée Congrégation relativement à l'administration du baptême) et de l'extrême-onction, ainsi que des rites chinois.

23 mars  
1656.

Doutes proposés à l'Inquisition par les Pères Jésuites et réponses d'icelle approuvées par Alexandre VII. 157

Les doutes et réponses concernant le jeûne, la confession, la communion, les cérémonies du baptême et de l'extrême-onction ~~et~~ des femmes, les rites chinois, le culte des ancêtres.

13 novembre  
1669.

Doutes.

165

Décret déclarant l'obligation de se conformer aux décisions prises par la Sacrée Congrégation relativement aux doutes <sup>proposés</sup> proposés en 1656 par les missionnaires de la Chine. — Ce décret a été publié à la demande du Père Polanco des frères prêcheurs.

9 février  
1669.

Médecine.

169

Dans quelles limites les missionnaires peuvent exercer la médecine et surtout la chirurgie sans encourir d'irrégularité.

— Déclaration de la Congrégation, promulguée à la requête de Mgr. Pallu.

30 mai  
1669.

Saintes-Huiles. — Opinion des Docteurs concernant la consécration et l'usage des Saintes-Huiles. 173

## Mariage.

177

Réponses de la Congrégation du Concile aux doutes de l'évêque de (Cricaricensis) relatifs au décret du Concile de Trente concernant le mariage.

## Mariage.

181

Doutes proposés à la Congrégation sur la validité de mariages contractés par devant des prêtres schismatiques, invalidement ordonnés ou sans prêtre ni témoins, ou contractés avec dispense d'empêchements dirimants obtenue d'un archidiacre intrus.

3 février  
1631.

## Créanciers.

185

Sentiment des théologiens députés par la Sacré Congrégation à l'examen de la cause des créanciers et des débiteurs en Orient ?

10 mars  
1671.

## Vicaires apostoliques.

191

La Congrégation particulière interdit aux Religieux l'exercice des fonctions pastorales sans en avoir obtenu l'autorisation des Vicaires apostoliques; déclare permis aux Vicaires apostoliques de visiter, selon leur bon plaisir, les églises des Religieux et de contrôler les actes des Réguliers.

24 septembre  
1665.

## Propositions condamnées.

193

Vingt-huit propositions condamnées par Alexandre VIII.

18 mars  
1666.

## Propositions condamnées.

201

Deux-sept propositions condamnées par Alexandre VIII.

7 avril  
1629.

## Afrique.

205

Décrets promulgués sous forme de réponses aux doutes proposés par François Lombard, missionnaire en Afrique, relatifs à la conduite à tenir vis-à-vis des renégats, à l'administration des sacrements.

25 juillet  
1630.

## Renégats.

217

Décisions de la Sacré Congrégation relatives aux obligations des renégats après leur retour à la religion chrétienne. Conduite des confesseurs à leur égard.

## Commerce.

221

Décisions de la Sacré Congrégation du Concile relatives au

# Volume 263.

967

- commerce défendu aux clercs.
1668. Doutes proposés par Hainquea. 227
- Réponse de Mgr. de Beryte à vingt-quatre doutes relatifs:  
I, au culte idolâtrique et superstitieux en Cochinchine ; -  
II, à l'abstinence ; III, à l'apostasie ; IV, au baptême des ca-  
téchumènes qui prononcent d'une manière defectueuse  
la formule sacramentelle ; V, au prêt à intérêt.
- 19 janvier 1667. Doutes proposés par Hainquea. 229
- Éclaircissements sur ces doutes, où il est montré dans quelle  
mesure les chrétiens peuvent prendre part aux pratiques  
superstitieuses des païens, 2.º déclarant la licéité des mariages  
contractés de bonne foi entre chrétiens et païens.
- 22 janvier 1668. Sacramenta. 231
- Doutes de M. Deydier sur l'administration du baptême  
et du mariage. - Des mariages entre chrétiens et païens, -  
Des fiançailles ou mariages entre personnes qui n'ont point  
atteint l'âge de puberté.
- 18 juin 1668. Mariage. 233
- Réponse à des doutes relatifs au mariage entre chrétiens et  
païens.
- 22 janvier 1668. Mariage. 235
- Qu'il est permis aux chrétiens, pour des raisons graves, de  
contracter mariage avec des païens.
- Que ces mariages entre chrétiens et païens ne peuvent être dis-  
sous que dans le cas où la partie infidèle ne consentirait  
point à vivre avec l'époux ou l'épouse Chrétiens Sine contu-  
mela Creatoris.
1668. Mariage. 237
- Des mariages entre fidèles et infidèles. - De la bénédiction nup-  
tiale obligatoire si elle est possible.
- 5 mai 1667. Bref d'Alexandre VII 240
- Défendant de condamner, comme hérétiques ou erronés, les opi-  
nions déclarant nécessaire ou inutile à l'attrition in metu gehennae  
quelque acte d'amour de Dieu au moins initial
- Fêtes. - Jours de fêtes. Erreurs permis et défendus. 241

19 septembre  
1625.

## Evêques.

Droit judiciaire et coercitif que les Evêques doivent exercer à l'égard des Religieux qui se rendent coupables en dehors du couvent. — Réponse de la Congrégation du Concile aux doutes proposés par le trésorier de la cathédrale de Manille.

242

10 mai  
1622.

## Bulle d'Adrien VI à Charles Quint,

Conférant aux religieux envoyés aux Indes par leurs Supérieurs et avec l'approbation du roi d'Espagne ou de son Conseil de pleins pouvoirs à utroque fors.

245

17 juin  
1637.

## Bulle de Paul III aux Evêques des Indes

Eouchant les cérémonies du baptême, le mariage, le jeûne et l'abstinence; des œuvres serviles aux jours de fêtes et des cas réservés.

249

24 mars  
1674.

## Tax (Jean de Tax)

Démontre, dans une lettre à Gabriel Bouchard, 1.° l'exemption des Indiens du Tribunal de l'Inquisition; 2.° Que les mêmes Indiens, ne commettant des péchés censurés, n'encourent point les censures.

253

11 mai  
1616.

## Bref de Paul V

Conférant à l'évêque de Founayeu les pouvoirs d'absoudre, à Noël, à Pâques, Pentecôte et Assomption des cas de la bulle « Cœne »; de l'irrégularité des homicides volontaires commis avant la conversion; de dispenser de l'empêchement d'affinité et de consanguinité au second degré; — déclare solubles après la conversion les mariages des infidèles; — permet de célébrer sur un autel portatif en dehors de l'église et deux heures avant le jour.

259

7 octobre  
1626.

## Bref d'Urbain VIII

Conférant à l'évêque de Founayeu les pouvoirs de dispenser, pendant la durée de dix ans, de l'empêchement de disparité des cultes.

267

8 janvier  
1669.

## Bref de Clément IX

Les mêmes pouvoirs sont accordés au Supérieur des Pères Jésuites en Chine et pour la durée de la vacance du Siège épiscopal en Chine.

271

# Volume 263.

769

	Enumérant et renouvelant les pouvoirs et privilèges accordés aux Jésuites missionnaires.	
6 avril 1644.	Bulle (Cruciata) de Grégoire XIV	279
	Accordant au Portugal indulgences plénières et divers autres privilèges. (1542)? Grégoire III?	
9 janvier 1598.	Bulle (Cruciata)	291
	Clément VIII étend à trois nouvelles années les indulgences et privilèges conférés par la bulle Cruciata.	
22 février 1635.	Réguliers.	295
	Constitution d'Urbain VIII	
	Permettant aux Religieux mendiants de se rendre aux Indes ou au Japon par la voie qui leur serait agréable; 2 <sup>o</sup> Leur interdisant, sous des peines sévères, le commerce.	
	Bulle (Cœna) de Clément IX	303
	Lue le Jeudi saint de l'an 1668 et énumérant comme de coutume les anathèmes et les cas réservés au Saint Siège.	
9 février 1622.	Réguliers.	319
	Privilèges accordés aux Réguliers par la constitution Inscrutabili de Grégoire XV. pour l'administration des sacrements, la prédication, etc.	
	Réguliers.	327
	Déclarations de la Congrégation du Concile touchant les privilèges accordés par Grégoire XV aux Réguliers.	
	Elles concernent les rapports entre Religieux et Vicaires apostoliques touchant l'administration des sacrements.	
2 juillet 1620.	Réguliers.	335
	Déclarations de la Congrégation du Concile concernant certains pouvoirs des Réguliers.	
23 février 1660.	Décret de la Propagande	339
	Imposant aux Réguliers l'obligation de se soumettre aux Evêques en ce qui concerne le ministère pastoral.	
27 mai 1653.	Bref d'Innocent X en faveur de l'évêque d'Angelopolis,	343
	Défendant aux Pères Jésuites d'entendre les confessions sans l'approbation dudit évêque; de prêcher sans sa permission.	
	Il répond en outre à plusieurs doutes proposés par lui	

## Volume 263.

	<i>Pères et qui concernent les rapports entre les Religieux et l'évêque.</i>	
26 novembre 1602.	Décrète (Cas réservés) Touchant l'absolution des cas réservés et des censures; surtout les cas compris dans la bulle Cene.	359
7 janvier 1617-	Cas réservés. Décret de la Sacrie Congrégation relatif aux cas réservés.	364
	Cas réservés. Décret de la Sacrie Congrégation touchant les cas réservés.	365
17 novembre 1628.	Cas réservés. Décret concernant les cas réservés.	369
	Cas réservés (in specie) 1. Au Souverain Pontife. 2. Aux Evêques.	370
	Inquisition (Tribunal de Goa) Cas d'excommunication. (Portugais.)	371
	Censures. Cas d'excommunication. (Portugais.)	379
30 août 1622-	Confession. Constitution de Grégoire XV contre les prêtres qui, sous prétexte de la confession, ou avant, pendant, après, etc. la confession sollicitent leurs pénitents ad peccatum turpe.	382
27 septembre 1626.	Confession. Lettre du Cardinal Millino au Cardinal Caraffa, touchant l'obligation des pénitents de dénoncer les confesseurs qui les ont sollicités au péché d'impureté. (Italien)	391
29 mars 1715.	Rits chinois. Constitution de Clément XI enjoignant, sous les peines les plus sévères, de se conformer aux décisions prises par le Saint-Siège relativement aux Rits chinois. — Formule du serment à prêter, à ce sujet, par tous les missionnaires en Chine, ou en destination pour cet Empire.	395

Volume 263.

7 Décembre  
1604.

Confréries.

407

Constitution de Clément VIII : de ce qui il importe d'observer dans l'érection, l'affiliation des confréries et des congrégations ; dans la communication des privilèges, indulgences et autres faveurs spirituelles qui seront dans la suite accordés à icelles.

28 Décembre  
1637.

Bref d'Urbain VIII

415

Répondant aux contestations élevés au sujet de la préséance et du rang que doivent occuper dans les processions les divers ordres religieux. — La préséance doit se régler d'après les principes de la possession (*me tibi est conditio possidentis*) ou 2<sup>o</sup> d'après l'ancienneté du séjour dans un lieu.

21 septembre  
1624.

Réguliers.

421

Décrets d'Urbain VIII et de la Congrégation du Concile au sujet des Religieux apostats ou renvoyés. — 1<sup>o</sup> Observer scrupuleusement les décrets de Clément VIII touchant les novices ; 2<sup>o</sup> il est interdit de passer à un ordre plus sévère avant que le Supérieur ne sache que l'ordre en question veuille le recevoir ; 3<sup>o</sup> L'un ne peut renvoyer que les incorrigibles ; 4<sup>o</sup> les religieux renvoyés ne peuvent plus exercer les fonctions de leur ordre.

21 juin  
1625.

Messe.

431

Décret d'Urbain VIII réservant au seul Souverain Pontife le pouvoir de réduire le nombre des messes ; 2<sup>o</sup> tout trafic avec les intentions de messes est sévèrement défendu ; 3<sup>o</sup> Il requiert pour la constitution d'un couvent, d'une congrégation ou société religieuse la présence de douze Religieux au moins ; en dehors de ce cas, la communauté en question sera sujette à la visite et juridiction épiscopale.

Messe.

441

Déclarations de la Congrégation du Concile relatives aux décrets d'Urbain VIII réglant les questions des honoraires et de la réduction des messes.

20 septembre  
1621.

Juges conservateurs.

449

De leur élection et juridiction.

Constitution de Grégoire XV.

# Volume 263.

1591.	Immunité.	452
	Constitution de Grégoire XIV. Sur l'immunité des Eglises.	
27 février 1560.	Bref d'Alexandre VII, Déclarant <u>valide</u> mais <u>illicite</u> le sacre d'un Evêque sacré avant d'avoir présenté les lettres apostoliques, quoique les dernières lois. déjà été adressées. - Le Pontife accorde l'absolution à l'évêque consécrateur et à l'évêque sacré.	455
2 octobre 1625.	Culte. Décret de l'inquisition approuvé du Pape Urbain VIII, - concernant des abus dont l'on se rend coupable parfois à l'égard de personnes mortes en odeur de sainteté mais qui n'ont point encore été déclarés saints par un jugement de l'Eglise universelle.	459
1642	Fêtes. Constitution d'Urbain VIII, touchant l'observation et le nombre des jours de fêtes.	463
8 décembre 1661.	Sainte Vierge. Constitution d'Alexandre VII. en faveur de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge et défendant sous les peines les plus sévères d'enseigner le contraire.	466
	Vicaires apostoliques. L'étendue de leur juridiction est égale à celle des Ordinaires, ils sont même parfois revêtus de pouvoirs extraordinaires.	471
	Vicaires apostoliques. Censure du Bref d'institution des Vicaires apostoliques.	471
11 mai 1637.	Vicaires apostoliques. Un décret de la Propagande déclare <u>ordinaire</u> la juridiction dont est revêtu le Vicaire apostolique de Paphos; que ledit évêque peut à loisir s'établir dans une des églises de l'île de Chypre; qu'il doit faire la visitation aux Réguliers en observant la forme prescrite par le Concile de Trente; que les missionnaires sont tenus à lui présenter les lettres patentes qu'ils obtiennent de la Propagande.	475

13 773  
Volume 263.

Vicaires apostoliques.

479

11 mai  
1669.

La Congrégation permet au Vicaire apostolique du royaume d'Idalcan, Mgr. d'Puraple de promouvoir aux ordres sacrés, sans dimissoires, les sujets appartenant à d'autres diocèses à la condition qu'ils s'engagent à se consacrer à l'apostolat.

Vicaires apostoliques.

483

Le cardinal Celsus déclare qu'il lui était impossible d'acquiescer à une résolution de la Congrégation particulière suivant laquelle les vicaires apostoliques n'avaient point une juridiction ordinaire. Il répond à la difficulté: pas de juridiction ordinaire sans territoire.

S'ou reconnaît de nouveau aux Vicaires apostoliques le pouvoir d'ordonner sans dimissoires.

Mariage.

485-487

2 août  
1571.

Des mariages entre infidèles. - Constitution de Pie V déclarant valide le mariage contracté entre un infidèle converti à la foi et celle de ses femmes qui aurait reçu le baptême avec lui.

Remarques du Jésuite Albert de Albertis à ce sujet.

Mariage.

489

11 mai  
1616.

Constitution de Paul IV relative au cas d'impossibilité pour la partie convertie à la foi de faire l'interpellation à la partie infidèle. - Elle déclare valide un second mariage contracté dans ce cas par la partie fidèle.

Mariages.

490

Remarques du Père Albert de Albertis sur la constitution de Paul V relatives à l'impossibilité de l'interpellation.

Messe.

495

Décrets émanés de la Congrégation des Rites touchant le Saint Sacrifice de la messe, extraits de Gavantus.

Goa. - Bref de Clément X à l'archevêque et au chapitre

503

10 novembre  
1673.

de Goa qui avaient déclaré subreptices les Bulles apostoliques adressées aux Vicaires apostoliques et qui s'étaient permis d'excommunier et de mettre à l'amende les chrétiens qui communiqueraient avec les Vicaires et missionnaires apostoliques.